

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Compte-tenu de la situation sanitaire et comme l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire en donne la possibilité, le Bureau, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni sous un format hybride en distanciel via visioconférence et en présentiel en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris, sis 15-19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013) pour les Vice-Présidents et Présidents de Groupe qui le souhaitaient.

La séance est ouverte à 14 h 31 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Président

Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Quentin GESELL, Michel FOURCADE, Vice-Présidents

Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, Pascal PELAIN, Patricia TORDJMAN, Hervé GICQUEL, Sébastien BENETEAU, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, Jean-Michel GENESTIER, Conseillers métropolitains délégués formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Jacqueline BELHOMME par Patricia TORDJMAN, Olivier KLEIN par Nadège AZZAZ, Brigitte MARSIGNY par Patrick OLLIER, Afaf GABELOTAUD par Daniel GUIRAUD, Karine FRANCKET par Jean-Pierre BARNAUD, Alexandra CORDEBARD par Michel FOURCADE, Laurent RUSSIER par Djénéba KEITA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Antoinette GUHL, Georges SIFFREDI, Michel LEPRETRE, Luc CARVOUNAS, Patrick CHAIMOVITCH, Jacques-Alain BENISTI, Nadège AZZAZ, Etienne LENGEREAU, Marie-Christine SEGUI, Jacques BAUDRIER, François DECHY, Hélène de COMARMOND

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Emmanuel GREGOIRE Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Présidents de groupes, Laurent LAFON, Sénateur (invité)

*
* *

Sébastien BENETEAU est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 6 octobre 2021 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

1/	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)			
DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 224 877 euros pour les projets et personnes publiques suivants :				
<i>Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain</i>				
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention	
Argenteuil	Argenteuil	Aménagements cyclables dans diverses zones de la commune	35 429 €	
EPT Est Ensemble	Bondy	Réalisation d'une passerelle sur le Canal de l'Ourcq au niveau de la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy	999 575 €	
EPT Plaine Commune	Pierrefitte-sur-Seine	Réaménagement en mobilité douce de l'espace public de l'avenue Gallieni à Pierrefitte-sur-Seine	154 812 €	
Gagny	Gagny	Aménagements cyclables et piétons dans le centre-ville	165 113 €	
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Déploiement d'une Micro-Folie	11 400 €	
Pantin	Pantin	Aménagement de voies cyclables sur la rue Cartier Bresson	180 142 €	
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Installation d'une micro-folie	26 188 €	
TOTAL			1 572 659 €	
Soit 1 572 659 € pour 7 dossiers				
UNANIMITE				
<i>Au titre du développement économique</i>				
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention	
EPT Plaine Commune	Saint-Denis	2ème phase opérationnelle du projet « Métabolisme urbain » : financement d'une étude d'économie circulaire	84 000 €	
TOTAL			84 000 €	
Soit 84 000 € pour 1 dossier				
<i>Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)</i>				
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention	
Argenteuil	Argenteuil	Requalification et réhabilitation de cinq espaces verts	113 113 €	
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-Sous-Bois	Restauration écologique des berges du canal de l'Ourcq - Phase 1	78 114 €	
Coubron	Coubron	Acquisition de deux véhicules électriques	94 647 €	
EPT Plaine Commune	Saint-Denis	Acquisition de véhicules propres, vélos et triporteurs à assistance électrique	85 513 €	
Garches	Garches	Acquisition de 11 véhicules électriques en remplacement de véhicules destinés à la casse	59 546 €	

Gennevilliers	Gennevilliers	Renouvellement et acquisition de véhicules propres	117 041 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de véhicules électriques	13 315 €
Le Bourget	Le Bourget	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la cour Maxime Husson et du Square Charles de Gaulle	478 689 €
Le Bourget	Le Bourget	Végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry	128 073 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 73 arbres sur diverses voies	23 650 €
Montreuil	Montreuil	Achat de deux balayeuses électriques	174 120 €
Nanterre	Nanterre	Aménagement de nature en ville et de mobilités douces sur la Percée Gallieni	496 365 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de véhicules électriques, d'une laveuse compacte électrique et de quatre bornes de recharge	156 540 €
Pantin	Pantin	Requalification du square Montgolfier	92 144 €
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules électriques	92 807 €
Puteaux	Puteaux	Création du square des Merveilles	30 231 €
Romainville	Romainville	Achat de vélos à assistance électrique	2 833 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules électriques et hybrides et installation de bornes de recharge	99 001 €
Sevran	Sevran	Acquisition de trois véhicules propres	14 360 €
Suresnes	Suresnes	Pose des panneaux photovoltaïques d'un bâtiment public rue du clos des Ermites	13 717 €
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	11 645 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	25 092 €
TOTAL			2 400 556 €

Soit 2 400 556 € pour 22 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention
Alfortville	Alfortville	Equilibrage des réseaux de chauffage du groupe scolaire Octobre	45 708 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment administratif et social rue des Parisiens	67 753 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses des locaux d'Azur Tennis Club d'Asnières-sur-Seine	6 804 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo	418 278 €
EPT Est Ensemble	Bobigny	Dimension environnementale de la construction et de l'aménagement d'un nouveau cinéma à Bobigny	1 000 000 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Mandres-les-Roses	Réhabilitation thermique de la médiathèque, de l'espace culturel et du Relais Assistants	231 940 €

		Maternels (RAM) sur le site de l'ancienne école Charles de Gaulle	
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation énergétique de la maternelle Scarron	157 853 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Isolation du plancher bas du bâtiment de la maternelle Jean Macé dit "La Rotonde"	8 319 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Dimension environnementale de la reconstruction des bâtiments administratifs et d'accueil du centre équestre	179 472 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique des structures éducation, petite enfance, jeunesse et sports	209 040 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique d'un bâtiment existant en vue de la création d'une maison de santé	174 138 €
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Remplacement de l'ensemble des menuiseries en simple vitrage de l'Hôtel de Ville et de la Crèche Korczak	50 107 €
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Réfection de la toiture des classes de la maternelle Jean Jaurès	11 458 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Passage au gaz naturel des anciennes chaufferies au fuel de la médiathèque et du conservatoire	30 500 €
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Rénovation thermique du gymnase Marcel Cerdan	340 446 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Programme de rénovation thermique et énergétique du gymnase Jean Dame	329 146 €
Santenay	Santenay	Réfection de la charpente, de la toiture et de la façade de l'église Saint-Germain d'Auxerre - Phase 2	400 000 €
Vaucresson	Vaucresson	Création d'un sas au centre culturel "La Montgolfière"	6 700 €
Vincennes	Vincennes	Dimension environnementale de la construction d'un complexe sportif	500 000 €
TOTAL			4 167 662 €

Soit 4 167 662 € pour 19 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 9 décembre 2021 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

2/ CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE AUX MESURES A ADOPTER SUR LES OUVRAGES de GRTgaz DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA PLAINE SAULNIER A SAINT-DENIS

APPROUVE la convention de servitude relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTgaz dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de la Plaine Saulnier à Saint-Denis (93).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

UNANIMITE

3/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN D'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN) ET MODIFICATION DU MODELE DE CONVENTION-TYPE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 98 542,33 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 147 148,05 euros hors taxes pour les 10 projets et personnes publiques suivants :

Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement
Boulogne-Billancourt	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution numérique de gestion du patrimoine	0,00 €	40 000,00 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Formation au numérique des agents	40 000,00 €	0,00 €
EPT Grand-Paris-Seine-Ouest	Projet de dématérialisation globale des documents	6 287,33 €	20 000,00 €
EPT Paris-Ouest-la-Défense	Pilote innovant de déploiement d'espace de coworking à Levallois	9 600,00 €	0,00 €
EPT Paris-Ouest-la-Défense	Expérimentation de kiosque autonome à Rueil-Malmaison	26 905,00 €	0,00 €
EPT Vallée Sud Grand Paris	Portail spectacle vivant ValléeScope avec billetterie et banque de données communes	10 000,00 €	30 000,00 €
Gennevilliers	Inclusion numérique dans les écoles à destination des élèves en situation de handicap ou à besoins scolaires particuliers	0,00 €	40 000,00 €
Livry-Gargan	Implantation d'un FabLab et d'un espace de réalité virtuelle	5 750,00 €	5 648,05 €
Rueil-Malmaison	Restitution des données de production des centrales solaires municipales	0,00 €	4 000,00 €
Saint-Maurice	Projet d'informatisation de la régie d'encaissement	0,00 €	7 500,00 €
Total		98 542,33 €	147 148,05 €

Soit un total de 245 690,38 euros hors taxes pour les 10 projets.

UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique et sera conclu avec chaque bénéficiaire,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération,

PRECISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché),

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.

4/ SELECTION DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION POUR LE DEPLOIEMENT DES PASS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DEUXIEME AMI METROPOLITAIN

DECIDE de retenir les territoires d'expérimentation suivants pour le déploiement des pass numériques publics :

Communes candidates	Nombre de territoires d'expérimentation
Antony	1
Argenteuil	1
Bondy	1
Fresnes	1
Gennevilliers	1
Ile-Saint-Denis	1
Levallois	1
Montreuil	1
Morangis	1
Neuilly-sur-Marne	1
Paris	3 - (10ème, 17ème, 18ème)
Sucy-en-Brie	1
Suresnes	1
Valenton	1
Villejuif	1
Viry-Châtillon	1

UNANIMITE

5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT « CENTRES-VILLES VIVANTS » EDITION 2 - FIMACS

ADOpte l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes suivantes, selon le plan de financement des dossiers déposés :

Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes

<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 9 décembre 2021</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>

UNANIMITE

Bagneux	Projet d'étude de l'appareil commercial sur la commune dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	20 000 euros		20 000 euros
Clichy-sous-Bois	Projet de création du marché couvert sur la ZAC de la Dhuis dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	500 000 euros	500 000 euros	
Juvisy-sur-Orge	Projet d'aménagement de la Grande rue dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	170 000 euros	170 000 euros	
Villeneuve-Saint-Georges	Projet de recrutement d'un animateur du commerce (2 ans) dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	50 000 euros		50 000 euros
TOTAL :		740 000	670 000	70 000

ADOpte les projets de contrats métropolitains de développement entre les communes susmentionnées et la Métropole du Grand Paris.

Autorise le Président ou son représentant à signer les contrats métropolitains de développement « centres villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnées.

Precise que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

	<p>PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.</p>	
6/	<p><u>APPROBATION DE LA COTISATION A L'ASSOCIATION « LES DEUX RIVES, QUARTIER CIRCULAIRE »</u></p> <p>APPROUVE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de dix mille euros (10 000 €) à l'association Deux Rives, quartier circulaire.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole.</p>	UNANIMITE
7/	<p><u>CONVENTION TRIENNALE D'AIDE FINANCIERE ENTRE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, L'ASSOCIATION ESPACES ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'ENTRETIEN 2021, 2022 ET 2023</u></p> <p>APPROUVE les projets de conventions d'aide financière N° 1094409 (1) 2021 et N° 1094870 (1) 2021 entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'association Espaces et la métropole du Grand Paris pour l'entretien 2021, 2022 et 2023.</p> <p>PRECISE que le dispositif n'engage ni techniquement ni financièrement ni en termes de responsabilité la métropole du Grand Paris mais rend l'association Espaces seule responsable des travaux entrepris en qualité d'attributaire des aides.</p> <p>AUTORISE le président ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.</p>	UNANIMITE
8/	<p><u>CONVENTION D'ETUDE A CARACTERE PEDAGOGIQUE ENTRE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne prévue de janvier à août 2022 relative à des travaux de recherche sur la constitution de bases de données portant sur les crues historiques ainsi que le relevé de mesures hydrologiques sur le territoire métropolitain et son proche voisinage.</p> <p>PRECISE que la métropole du Grand Paris versera à l'Université Paris 1 une indemnisation forfaitaire de vingt mille euros (20 000€) au titre de la convention.</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à signer le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, ainsi que les actes afférents à cette convention le cas échéant.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget de l'année 2022.</p>	UNANIMITE
9/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROJET « EAU ET AGRICULTURES DURABLES DU PAYS DU CHÂTILLONNAIS »</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat pour le projet « Eau et Agricultures Durables du pays Châtillonnais ».</p> <p>AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention.</p>	UNANIMITE
10/	<p><u>AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE COOPERATION 2020 – 2022 ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME)</u></p> <p>APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de coopération 2020 – 2022 conclue entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence de la Transition Ecologique, annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITE

	<p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer la présente convention et tous documents y afférents ainsi qu'à suivre sa bonne exécution.</p>	
11/	<p><u>APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE SUIVI ET DE FINANCEMENT D'ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT PARIS CHARLES DE GAULLE</u></p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de suivi et de financement d'études portant sur le développement d'une agriculture urbaine dans le secteur sud de l'aéroport Paris Charles De Gaulle entre ASL AéroliansParis, Aéroport De Paris, Grand Paris Aménagement, Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, Tremblay-en-France et la Métropole du Grand Paris.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit projet d'avenant ainsi que tous documents y afférents.</p>	UNANIMITE
12/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU SUIVI DES PROJETS ISSUS DE LA CONSULTATION « INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » EDITION 1, 2 ET 3</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du suivi des projets issus de la consultation « Inventons la Métropole du Grand Paris » édition 1, 2 et 3. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le lot n°1 avec le groupement ALGOE/UNE FABRIQUE DE LA VILLE pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois une année, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 1 750 000 € HT, - Pour le lot n°2 avec le groupement CHEREUX ET ASSOCIES/GINKGO AVOCATS pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois une année, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 1 550 000 € HT, - Pour le Lot n°3 avec le groupement EGIS CONSEIL/EGIS CONCEPT-ELIOTH pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois une année, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 940 000 € HT. <p>DIT que ces trois lots prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an, reconductibles 3 fois une année.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
13/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AU DIAGNOSTIC, MAINTENANCE ET FOURNITURE DES PROTECTIONS AMOVIBLES ANTI-CRUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – Lots 1 et 2</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre concernant les prestations de diagnostic, maintenance et fourniture des protections amovibles anti-crues de la Métropole du Grand Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le lot n°1 avec l'entreprise TERIDEAL pour une durée initiale de deux ans, reconductible 1 fois deux ans, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, avec un montant minimum pour une durée de deux ans de 30 000 € HT et un montant maximum pour une durée de deux ans de 500 000 € HT, - Pour le lot n°2 avec l'entreprise TERIDEAL pour une durée initiale de deux ans, reconductible 1 fois deux ans, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, avec un montant minimum 	UNANIMITE

	<p>pour une durée de deux ans de 200 000 € HT et un montant maximum pour une durée de deux ans de 3 500 000 € HT.</p> <p>DIT que ces deux lots prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée de deux ans, reconductibles 1 fois deux années.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	
14/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DU PARC DE VEHICULES MOTORISES CIRCULANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché relatif à la réalisation d'un état des lieux du parc de véhicules motorisés circulants sur le territoire de la Métropole du Grand Paris avec l'entreprise ALYCE pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire de 285 050 euros HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an ferme.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
15/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre concernant l'élaboration de la stratégie de communication de la Métropole du Grand Paris avec le groupement HOPSCOTCH GROUPE/OCCURRENCE pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an, à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire de 147 250 € HT et une partie exécutée par bons de commande, avec un montant maximum annuel de 250 000 € HT.</p> <p>DIT que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
16/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°2 AU LOT N°1 DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE, ETUDES PREALABLES – PLAN GUIDE, STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE, ETUDES COMPLEMENTAIRES, MONTAGES OPERATIONNELS, CONCERTATION PREALABLE, DES OPERATIONS METROPOLITAINES</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché subséquent n°2 sur la base du lot n°1 de l'accord-cadre n°20216000000016 avec le groupement MGAU / FCML / D'ICI LA / UNE AUTRE VILLE / MA-GEO / VPEAS, pour une durée de deux ans et six mois, pour un montant forfaitaire de 209 550 € HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de deux ans et 6 mois, pour un montant forfaitaire de 209 550 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 550 000 € HT sur la durée totale du marché.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit marché.</p>	UNANIMITE

	<p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	
17/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS N°1 ET 2 DU LOT 1 DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché subséquent n°1 et n°2 sur la base du lot n°1 de l'accord-cadre n°20216000000030 avec le cabinet GINKGO, pour une durée de trois ans, pour le marché subséquent n°1 pour un montant forfaitaire de 95 000 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 350 000 € HT sur la durée totale du marché, et pour le marché subséquent n°2 pour un montant forfaitaire de 75 000 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 250 000 € HT sur la durée totale du marché.</p> <p>DIT que ces marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme trois ans, pour le marché subséquent n°1 pour un montant forfaitaire de 95 000 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 350 000 € HT sur la durée totale du marché, et pour le marché subséquent n°2 pour un montant forfaitaire de 75 000 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 250 000 € HT sur la durée totale du marché.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
18/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS ». LOT n°1 : ASSISTANCE STRATEGIQUE ET TECHNIQUE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI « CENTRES-VILLES VIVANTS ». LOT N°2 : ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LE PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS »</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme « Centres - Villes Vivants » 2ème édition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lot n°1 au groupement SEMAEST/ABCD SAS/PARIS ET COMPAGNIE pour une durée initiale d'un an, reconductible 2 fois par période d'un, à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire de 53 800 € HT et une partie exécutée par bons de commande, avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT ; - Le lot n°2 au cabinet Goutal, Alibert et Associés pour une durée initiale d'un an, reconductible 2 fois par période d'un, à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire de 95 000 € HT et une partie exécutée par bons de commande, avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT, <p>DIT que ces deux lots prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an, reconductibles 2 fois un an.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
19/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°3 A DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ESPACES PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES DU SITE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER INCLUANT LES ESPACES EXTERIEURS NECESSAIRES POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024</u></p>	UNANIMITE

	<p>APPROUVE la signature du marché subséquent n°3A sur la base de l'accord-cadre n°20216000000034 avec le groupement EMPREINTE/SATHY/ATM/AEPE GONCKO/PHYTOCONSEIL, pour une durée de quatre ans, pour un montant forfaitaire de 506 250 € HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans, pour un montant forfaitaire de 506 250 € HT.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	
20/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ANIMATION DE RESEAUX METROPOLITAIN AUTOUR DE L'INNOVATION ET DU NUMERIQUE</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation de réseaux métropolitain autour de l'innovation et du numérique avec le groupement Bluenove/Tactis pour une durée initiale d'un an, reconductible 2 fois par période d'un an, à compter de sa notification, avec un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre de 720 000 € HT.</p> <p>DIT que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible 2 fois un an.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
21/	<p><u>MANDAT SPECIAL RIVERDATING</u></p> <p>DONNE mandat spécial à Monsieur Jean-Michel GENESTIER pour se rendre à Lyon lors du Riverdating du 12 au 14 octobre 2021.</p> <p>DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial soient pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16 h 28.

Fait à Paris, le 9 octobre 2021

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison